

## En guise de sommaire

- Notre Délégué général, Jean-Louis CABRESPINES, signe l'édito : « Associations – pouvoirs publics : le double lien, la double contrainte (p 2 et 3)
- Nos travaux se sont poursuivis, avec une mention spéciale pour le groupe de recherche "Économie collective et territoires", chargé d'apporter des réponses à la question : « *Comment, dans la transition économique, sociale, énergétique et environnementale, les parties prenantes de l'intérêt collectif, acteurs publics et organisations de l'économie sociale et solidaire, peuvent-ils répondre aux besoins fondamentaux des populations ?* ». (p. 4 à 6)
- Nous accueillons une contribution à nos travaux de recherche et d'information de notre ami Jean-Philippe MILESY, Secrétaire général de l'Institut Polanyi, qui souligne que « Contre un crime de santé publique des mutuelles s'engagent » (p. 7)
- Enfin, nous vous proposons quelques lectures (p. 8) et un agenda (p. 9)

Bonne lecture !



**Marcel Caballero**

Président d'honneur  
Directeur de la rédaction

# Associations - pouvoirs publics : Le double lien, la double contrainte

**Jean-Louis CABRESPINES**

Délégué général du CIRIEC-France



## « Un jour sans fin »

S'engager dans le milieu associatif, c'est accepter d'avoir l'impression, certaines fois, de vivre une scène de « un jour sans fin », ce film dans lequel chaque jour revient de manière répétitive, dans l'attente du réveil de la marmotte, avec quelques petites différences. Si dans ce film, les choses semblent s'améliorer petitement ; dans la vie associative, les actes et les paroles se répètent et s'enveniment ! Ainsi, nous pensions avoir touché le fond avec l'application dévoyée du contrat d'engagement républicain (voir article Les Brèves du CIRIEC – avril 2023 : « Charte des Engagements Réciproques ou Contrat d'engagement républicain : de la co-construction à la déconstruction »), mais l'imagination n'a pas de limite et « quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage ». C'est ainsi que nous nous retrouvons avec certains ministres ou certains élus qui trouvent tous les prétextes pour supprimer les financements des associations entraînant le déclin voire la mort de celles-ci.

L'exécutif comme le législatif sont partagés dans ce « double lien », cette double contrainte (au sens de Gregory Bateson : « Le double lien (ou double bind) désigne une situation dans laquelle un partenaire émet simultanément deux messages contradictoires ») qui consiste à reconnaître l'importance et l'utilité des associations et la pensée (actée !) qu'il faut les supprimer.

## Le CER, mais pas que ...

Le communiqué de presse du Mouvement associatif du mercredi 28 février est une preuve de cette injonction paradoxale entre la reconnaissance d'un fait (l'utilité des associations) et la dérive politique et idéologique (la suppression de ces mêmes associations) par la menace de l'arrêt de toute subvention, voire la suppression de tout agrément quand elles ne répondent pas à ce qu'en veulent les pouvoirs publics : « nous aurions tort de cantonner le sujet des libertés associatives à celui du CER. Ainsi, nous tenons à alerter, comme cela était déjà le cas au moment où la Ligue des Droits de l'Homme avait été prise pour cible par le ministre de l'Intérieur, sur la tentation de contraindre davantage la subvention. En ce sens, les positions défendues par la Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes le 12 février dernier, qui menace de supprimer les subventions aux associations féministes qui auraient tenu des « propos ambigus » sur l'attaque du 7 octobre, sans possibilité de recours, ne sont pas acceptables. Ces déclarations contribuent à considérer encore davantage les subventions comme un fait du prince. Une subvention ne sert pas à valider une ligne politique. Une subvention sert un projet associatif qui vise l'intérêt général. »

Non seulement il existe de plus en plus de liens de subordination entre les associations et les pouvoirs publics, mais ceux-ci deviennent des liens de quasi vassalisation lorsque la menace de l'arrêt de la subvention devient l'Alpha et l'Omega de la relation. D'autres élus sont critiques à l'égard de ces associations qui ne vont pas dans le sens de ce qu'ils veulent, ainsi que le souligne le Mouvement associatif dans le même communiqué : « comment ne pas s'insurger quand un député déclare qu'à Mayotte "Les associations humanitaires jouent un rôle considérable dans l'immigration massive" les assimilant en complice des passeurs ? La complexité de la situation mahoraise appelle à davantage de hauteur de la part des élus. Il aurait été opportun de rappeler par ailleurs l'importance de l'action des associations locales pour tenter de combler aux manques de l'État. À ce titre, Parfois accusées d'éco terrorisme, d'autres fois blâmées pour des "propos ambigus" ou encore accusées d'être "complices des passeurs", les associations sont désormais la cible privilégiée de ceux qui cherchent à restreindre la liberté d'association. »

Le Mouvement associatif fait des propositions pour retrouver des relations saines et correctes : « Les associations sont plutôt une force indiscutable pour notre pays, où la démocratie se vit concrètement. Nous devons rétablir cette confiance entre les associations et les pouvoirs publics. À un moment où le monde associatif traverse une crise sans précédent avec une diminution drastique de ses ressources, les associations et les 20 millions de bénévoles qui s'y investissent méritent mieux que le mépris et la suspicion généralisée. »

## Et pourtant, le Sénat écoute ...

L'image du paradoxe de ces interprétations et décisions peut se voir dans la réunion de la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport du Sénat (1) qui s'est tenue le mercredi 28 février pour rencontrer des représentants du monde associatif (BOUCHON François (Président de France Bénévolat sur la situation du secteur associatif) BRUNEAU Chantal (Vice-présidente du Haut Conseil à la vie Associative) HUET Mickaël (Délégué général du Mouvement associatif)) sur la question : « Comment accompagner le secteur associatif et valoriser l'engagement associatif ? », cette commission préparant le passage devant le Sénat d'une proposition de loi sur ce thème, le 13 mars.

Laurent Lafon, président de cette commission commence la présentation des travaux en soulignant : « **vecteurs d'engagement et créateur de lien social, elles (les associations) jouent un rôle fondamental sur l'ensemble de nos territoires. Le monde associatif a été durement touché au moment de la crise sanitaire avec une baisse du nombre de bénévoles autour de 15% entre 2020 et 2022. Le secteur fait face à de nouveaux défis, de nouveaux enjeux qui peuvent le fragiliser. Qu'il s'agisse de l'évolution**

des formes d'engagement, des effets de l'inflation sur leur trésorerie ou encore du poids des contraintes administrative sur leur fonctionnement. »

Catherine Belrithi considère « le secteur associatif est un secteur primordial pour notre société et notre économie. » tandis que pour Jeremy Bacchi « le secteur associatif est un ciment de valeurs républicaines et comme vecteur de création de lien social. Sans la vie associative et sans le bénévolat nous aurions des fractures plus importantes que ce que nous pouvons connaître » Yan Chantrel, rapporteur de la commission indique pour sa part : « en tant que rapporteur, **je ne peux que déplorer les coupes budgétaires, d'autant plus que le budget initial avait été rejeté par la commission. Cette coupure est de 130 millions concernant spécifiquement la vie associative. Alors même que cette commission va étudier un texte destiné à soutenir les associations et l'engagement bénévole.** » (voir à ce propos : <https://www.budget.gouv.fr/documentation/documents-budgetaires/exercice-2024/le-projet-de-loi-de-finances-et-les-documents-annexes-pour-2024/budget-general-2024/sport-jeunesse-et-vie-associative> dans lequel se trouve le BOP 163 destiné au financement « de la jeunesse et de la vie associative »)

Eh oui, il remarque combien le paradoxe est grand quand on demande à des élus de peuple de trouver des solutions pour aider les associations dans leur développement et leur engagement « en même temps » (dit sans moquerie aucune !) qu'on en restreint les libertés et les moyens. Mais ce qui est encore plus paradoxal, c'est cette habitude du « stop and go » gouvernemental. Des mesures sont prises, souvent sans étude préalable, seulement sorties des idées de ceux qui dorment 3 à 4 heures par nuit (interventions du président de la République et du premier ministre), puis suspendues sans véritable évaluation ; d'autres sont maintenues alors que chacun reconnaît qu'elles font doublon ou que leur efficacité n'est pas démontrée. Ainsi, Annick Billon demande ce qu'il en est du passeport bénévole, Patrick Kanner de l'impact de la disparition des emplois aidés depuis 2017 (« est-ce que le monde associatif s'est relevé de ce que moi (P Kanner) j'appelle un mauvais coup ? ») constatant que le service civique, dont tout le monde reconnaît l'utilité, n'a pas augmenté, stagnant à 150.000 jeunes alors qu'il pourrait y en avoir beaucoup plus tandis que dans le prochain budget le Service National Universel (SNU) va augmenter de 14% !

Colombe Brossel apporte une conclusion qui résume bien l'ensemble de ce paradoxe : « les 130 millions de baisse des financements des associations viennent dans la suite des mauvais coups déjà faits antérieurement avec la suppression des contrats aidés et celle de l'ISF. Quelle évaluation a été faite des CER et quelle conséquence à sa mise en place ? La ville de Paris a fait le choix de la charte d'engagement réciproque (note du rédacteur : qui est une mesure de concertation bi voire tripartite, pas une disposition d'imposition unilatérale) ».

### Le monde associatif propose ...

Les représentants du monde associatif ont apporté les réponses utiles pour que les sénateurs et sénatrices puissent avoir une information plus complète sur ce que vivent aujourd'hui les associations :

- Mieux renforcer l'engagement des actifs et faire face au déclin de l'engagement des seniors.
- Mettre en place des mesures pour que le congé bénévole soit plus mobilisé
- Sur les financements : simplifier les conditions de prêt entre les associations
- Les coupes budgétaires annoncées et en particulier celles sur le BOP 163 sont graves et peuvent impacter fortement le service civique. Il faudrait qu'il y ait plus de moyens donnés aux services civiques.
- Le Mouvement associatif demande la suppression du CER en raison de sa mauvaise utilisation par les collectivités territoriales. Il y a des outils qui sont dans une relation de confiance entre État, collectivités, associations
- Il y a un cadre contractuel en France sur le volontariat, il ne faut pas confondre les bénévoles et les volontaires. Le bénévolat est plutôt réservé aux CSP+ en raison de son coût pour les bénévoles (déplacements, ...). Il y a une fracture associative. Il est demandé un crédit d'impôt pour les bénévoles afin de permettre un investissement de tous ceux qui le veulent
- Il faut trouver les moyens de permettre aux jeunes de prendre des responsabilités face au désengagement de plus âgés.
- Le terme de volontaire définit une relation contractuelle précise. Le choix d'appeler volontaires des personnes intervenant au cours des jeux olympiques peut faire l'objet d'une jurisprudence, de poursuites de ceux qui embauchent ces volontaires.
- Demandes concernant les emplois associatifs :
- Création d'emplois aidés sous forme d'emplois d'utilité citoyenne (à mettre en place de manière expérimentale),
- Suppression de la taxe sur les salaires pour les associations,
- Augmentation du montant de l'unité FONJEP (7200 euros, non modifié depuis sa création).

### ... Mais sera-t-il écouté ?

Au terme de cette séance travail, nous reprendrons volontiers l'interrogation de Patrick Kanner sur la prise en considération du monde associatif. Il s'interroge en effet sur le véhicule législatif proposé : « pourquoi une proposition de loi plutôt qu'un projet de loi porté par le gouvernement avec une étude d'impact et un avis du conseil d'état. Est-ce suffisant face aux enjeux sociétaux que représente la vie associative ? »

### La réponse n'est-elle pas contenue dans la question ?

La vie associative est constamment dans un « double lien » (je t'aime et je te déteste) avec les pouvoirs publics : on utilise les associations quand on en a besoin, quand on veut développer à moindre coût, quand les politiques gouvernementales ne répondent plus mais qu'il faut afficher quelque chose et surtout quand on ne veut pas pérenniser une politique publique, mais la fragiliser en ne prenant pas les moyens de sa mise en place, .... Mais on a une considération moyenne à l'égard de ceux qui passent pour des amateurs au yeux des tenants d'une économie libérale (alors même que les niveaux de qualification universitaire, professionnelle, sociale des membres des associations – bénévoles comme salariés - peuvent souvent permettre d'en remonter à certains décideurs), dans la mesure où les associations ne sont pas dans un objectif de lucrativité, mais de création de richesse sociétale, de lien social, de réponse à l'intérêt général.

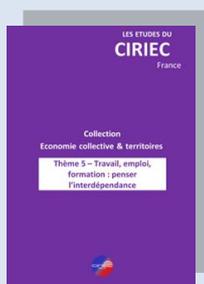
Alors, oui, nous sommes dans un paradoxe permanent et la relation entre associations et pouvoirs publics est souvent faite de rejet/reconnaissance. Nous n'avons pas de tracteurs pour faire entendre notre voix, mais nous devrions démontrer l'utilité des associations en cessant toute activité durant quelques jours pour être mieux considérés.

Notre dépendance aux financements publics nous rend fragiles alors même que nous sommes des acteurs essentiels et reconnus dans les territoires, porteurs du lien social et de la défense de l'intérêt général. La commission du Sénat n'a fait que confirmer cette importance. Augurons que le rapport de cette commission ne serve pas à caler les armoires des ministères et retrouvons des liens sains entre associations et État. ■

## > 34<sup>ème</sup> Congrès international

### Le Congrès international du CIRIEC se tiendra au Costa Rica, du 16 au 18 octobre 2024

## > Les Etudes du Ciriec-France



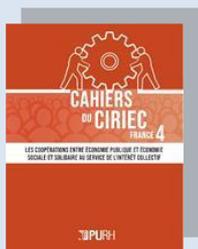
Le groupe de recherche "Économie collective et territoires", animé par notre Délégué général Jean-Louis CABRESPINES, est chargé d'apporter des réponses à la question : « *Comment, dans la transition économique, sociale, énergétique et environnementale, les parties prenantes de l'intérêt collectif, acteurs publics et organisations de l'économie sociale et solidaire, peuvent-ils répondre aux besoins fondamentaux des populations ?* ».

Ces travaux sont publiés sous la forme d'ouvrages. Sont parus à ce jour : **Notre Santé, Finances et intérêt général dans les territoires, Eau et énergie : hautes tensions territoriales, Logement : les dynamiques à l'œuvre, Travail, emploi, formation : penser l'interdépendance.**

Ces ouvrages sont disponibles en version papier, ainsi qu'en version électronique sur le site du CIRIEC-France.

> Les ouvrages sont disponibles sur notre site : [www.ciriec-france.org](http://www.ciriec-france.org)

## > Les Cahiers du Ciriec-France



Les **Cahiers du Ciriec-France** ont pour objet la publication d'études à caractère scientifique, dans un format plus léger et avec une diffusion plus régulière que les ouvrages collectifs. Après la sortie, en 2019, du Cahier n°1 sur les « **Autorités de régulation des services publics en France** », en 2020 celle du Cahier n°2 « **Mutations de l'action publique et démocratie : capital, numérique, territoires** », en 2021 celle du Cahier n°3 « **Mutations du monde, enjeux et défis** », document constituant les actes de la conférence des 70 ans du CIRIEC-France organisée le 26 octobre 2020, a été publié, en 2022, le Cahier n°4 portant sur

**« Les coopérations entre économie publique et ESS au service de l'intérêt collectif ».**

Ce Cahier a été actualisé, compte-tenu de l'évolution de ces coopérations.

Il résulte d'un travail collectif animé par Marcel Caballero, alors président du Conseil d'orientation. Il traite des coopérations entre économie publique et économie sociale et solidaire au service de l'intérêt collectif.

L'objectif était d'analyser les potentialités de synergies entre les acteurs publics et ceux de l'économie sociale et solidaire en vue d'un changement de modèle de développement. En effet, économie publique (EP) et économie sociale et solidaire (ESS) concourent, chacune pour sa part et selon ses moyens, à la satisfaction de besoins sociaux et de besoins collectifs.

Les notions d'intérêt général et d'utilité sociale qui fondent les services publics, sont aussi au cœur des grands textes régissant l'économie sociale et solidaire, et notamment en France la loi du 31 juillet 2014. Pour autant, aucun des deux secteurs ne peut, dans les conditions actuelles, apporter de réponses globales. Il s'agit donc d'examiner comment l'EP et l'ESS, en surmontant les obstacles qui naîtraient de leurs traditions et cultures respectives, pourraient mieux coopérer pour développer des initiatives communes afin de mieux répondre à leurs objectifs communs.

Dans cette étude, le CIRIEC-France propose son analyse de cette problématique. C'est en effet tout naturellement qu'au-delà de sa vocation première de recherche et d'information sur l'économie publique, d'une part, et sur l'économie sociale et solidaire, d'autre part, il accorde une attention particulière aux coopérations que réalisent entre elles ces deux formes d'économie, c'est-à-dire aux partenariats publics-privés non lucratifs, en s'efforçant de les identifier, de les décrire, d'en relever les aspects positifs, mais aussi les insuffisances, voire les travers.

> Télécharger le document : <https://bit.ly/36IH4HY> > Consulter les Cahiers

## > Social Economy News



Le CIRIEC-International, en partenariat avec le CIRIEC-Espagne, publie *Social Economy News*, dont la mission est de promouvoir l'échange d'informations sur les activités de l'Economie Sociale dans l'Union Européenne et au-delà, ainsi que sur ses chercheurs et les actions des pouvoirs publics. (Langues : anglais, espagnol, français).

Ses principaux objectifs sont **d'identifier les sources d'information** sur l'économie sociale, **de sélectionner des informations pertinentes** provenant des organisations représentatives, des entreprises, des centres de recherche et des institutions publiques.

La Newsletter offre également des nouvelles sur l'activité des principaux **centres de recherche** européens consacrés à l'étude de l'Economie Sociale et les résultats de leurs recherches, ainsi que sur les actions des institutions européennes en relation avec l'Economie Sociale, le travail des différents gouvernements des Etats de l'UE et d'autres informations considérées comme pertinentes pour le secteur.

Dans le numéro 27 (février 2024), on peut lire une contribution d'Ariel GUARCO, président de l'Alliance Coopérative Internationale : "La paix, l'équité, la démocratie, la justice sociale, entre autres prémisses, doivent nous guider aujourd'hui dans la construction d'un monde durable. C'est-à-dire un monde où nous gérons les ressources dont nous disposons sans compromettre l'environnement et garantir l'approvisionnement de ces ressources pour les générations futures".

[Lire plus](#)

> Inscription gratuite à *Social Economy News* : [ICI](#)

## > Annales de l'économie publique et coopérative



La revue du CIRIEC-International, *Annales de l'économie publique et coopérative*, a lancé un appel à communications sur **[l'analyse coûts-avantages et évaluation des politiques pour la prochaine génération](#)**

Rédacteurs invités :

- **Chiara F. Del Bo** (Université des Études de Milan, Italie)
- **Massimo Florio** (Université de Milan, Italie)

Les défis multiformes à long terme auxquels l'Europe et le monde sont confrontés aujourd'hui et dans les années à venir nécessitent des politiques publiques nouvelles et ambitieuses. Dans le même temps, il est crucial d'identifier, de développer et d'utiliser des méthodes solides pour évaluer l'impact, l'efficacité et le succès de ces politiques. Des analyses à la fois théoriques et empiriques sont nécessaires pour fournir des conseils judicieux pour le développement de modèles d'analyse coûts-avantages (ci-après, ACB) qui peuvent être appliqués dans différents secteurs et utilisés pour éclairer l'élaboration des politiques.

Dans ce contexte, les articles du numéro spécial devraient se concentrer particulièrement (mais pas exclusivement) sur l'ACB pour la conception des politiques et l'évaluation de leur impact dans les grands domaines suivants :

- Création de sciences et de connaissances
- Adaptation au changement climatique
- Politiques de santé
- Cohésion sociale et territoriale
- Avancées méthodologiques en matière d'ACB et d'évaluation des politiques
- ACB sectorielle
- Régulation

> Appel à communications disponible [ICI](#)

> Date limite de soumission : 1er Juin 2024

## > Working Paper du CIRIEC-International



### De la personnalisation à l'institutionnalisation de l'économie sociale et solidaire aux Nations Unies. Entre innovation et continuité de la bureaucratie (Marion POUZOULET)

Au cours de la dernière décennie, les agences des Nations Unies (ONU) ont développé diverses initiatives en faveur de la promotion de l'économie sociale et solidaire (ESS) : la création de l'UNTFSSSE en 2013, l'adoption d'une résolution à la Conférence internationale du travail en juin 2022, l'Académie annuelle de l'OIT sur

l'ESS, etc.

Les réseaux transnationaux de l'ESS, qui tentent toujours de légitimer l'ESS au niveau international, citent souvent ces activités comme un soutien institutionnel fort à l'ESS. Cependant, cette affirmation soulève des questions quant à la place réelle des préoccupations de l'ESS dans le système des Nations Unies. L'hypothèse ici est que, malgré les grandes annonces, l'ESS occupe une position marginale au sein des agences de l'ONU. Basé sur une série d'entretiens semi-directifs avec des agents de l'ONU, ce papier permet de comprendre pourquoi, malgré l'absence d'une ligne directrice générale, l'ESS a fait son chemin dans l'agenda de plusieurs agences de l'ONU.

L'analyse suppose qu'avant d'être un intérêt institutionnel, cette appétence pour l'ESS est le résultat de l'engagement de plusieurs agents de l'ONU. L'objectif sous-jacent est également de comprendre si l'émergence de l'ESS au sein des agences de l'ONU a produit des "innovations" et des "changements" dans les institutions. (...)

> [TELECHARGER LE PDF](#) > [ALL WORKING PAPERS](#)

## > Centre de documentation et Agora



Le **Centre de documentation du CIRIEC** détient une quantité de documents riches et variés en différentes langues, traitant des thématiques de l'économie publique, sociale et coopérative. Le fonds documentaire évolue constamment en fonction des recherches, des demandes des utilisateurs, des sujets d'intérêt et de l'actualité. Il est accessible à tous et au service de ses membres.

- Aide individuelle dans la recherche documentaire dans les domaines de l'économie publique, sociale et coopérative
- Accueil de doctorants étrangers
- Catalogue des ressources papier: <http://lib.uliege.be/>
- Agora

> [Contacter le centre de documentation du CIRIEC](#)



**Agora du CIRIEC** est une plateforme de connaissance multilingue réservée aux membres pour mieux partager et utiliser la richesse du réseau d'experts actifs du CIRIEC dans les domaines de l'intérêt général et de l'économie sociale.

Aujourd'hui, AGORA c'est :

- un annuaire de 165 chercheurs avec leur CV détaillé et leurs données de contact (36 pays représentés)
- une base de données documentaire de 21.000 documents indexés et traités sémantiquement
- une newsletter (annonces de conférences, événements, publications... ) et une alerte personnelle bimensuelles envoyées aux membres

> [Pas encore sur Agora ?](#) > [Visiter Agora](#)

## Contre un crime de santé publique, des mutuelles s'engagent !

**Jean-Philippe MILESY**

Secrétaire général de l'Institut Polanyi



Le 11 avril, au Parlement européen, à Bruxelles, se tiendra un important colloque international sur le thème « *Amiante et pesticides, drames d'hier et d'aujourd'hui, quelles solutions pour demain ?* ». L'événement est co-organisé par un collectif de mutuelles françaises et belges, d'associations de plusieurs pays sur les pesticides, de députés européens. Il fait suite au Colloque organisé le 5 février au Sénat à l'initiative de la Mutuelle Familiale rejointe par quatorze mutuelles françaises, de nombreuses associations et des sénateurs et sénatrices.

Le moment de ces deux événements est crucial alors que face aux revendications paysannes des concessions sont faites quant à l'usage des pesticides à l'instar de celles faites en France à la FNSEA.

Dans une Europe en surproduction agricole, l'usage du Glyphosate et autres produits avérés toxiques n'est qu'un effet des situations de concurrence et de rentabilité financière imposées par le néo ou ultra-libéralisme qui domine tant les gouvernements nationaux que les autorités de l'UE et des accords de libre-échange qui ne profitent en définitive qu'à une poignée de firmes multinationales et de groupes financiers.

Pour l'essentiel, ces concessions sont présentées du seul point de vue écologique et de la biodiversité.

Comme je l'écrivais à l'occasion du Colloque au Sénat dans *l'humanite.fr*, il s'agit là d'« *une erreur tragique* » d'appréciation.

Les renoncements en matière de pesticides, qui effectivement évoquent cent ans d'atermoiements en matière d'amiante, sont avant tout un désastre sanitaire, voire un crime de santé publique et c'est comme tels qu'ils doivent être dénoncés.

Au Sénat, les témoignages sur des morts, injustifiables par la compétitivité et les profits continuellement mis en avant, sur des vies brisées par la maladie, sur des générations menacées ont été nombreux tout comme les interventions des chercheurs, de l'INRAE ou de santé publique.

Comme pour l'amiante on entend de la part des syndicats patronaux (la FNSEA est, faut-il le rappeler, de ceux-ci) et de trop de gouvernements des discours sur des effets qui ne seraient pas avérés, sur l'absence d'alternatives, sur la concurrence internationale.

Dans les champs où l'épandage va se poursuivre, voire croître, il n'y a pas que les insectes qui trépassent ; il y a aussi les femmes et les hommes, paysannes et paysans, ouvrières et ouvriers agricoles, saisonnières et saisonniers qui sont affectés jusqu'à en mourir ; il y a les riverains et les riveraines quand les distances de sécurité ne sont pas respectées ; il y a les générations touchées par des produits contaminés ou ceux transformés par les grandes sociétés de l'agro-alimentaires.

Il est de l'honneur des mutuelles d'alerter, d'informer, de mobiliser contre des prédatons qu'en tant qu'organismes solidaires œuvrant dans la prévention et la santé, elles seront amenées à prendre en charge. C'est ce que souligna Éric Chenut, président de la Fédération Nationale de la Mutualité Française en ouvrant les débats au Sénat.

En regard, le silence du ministère de la santé, des caisses d'assurance maladie de plus en plus étatisées, est assourdissant.

Que les dirigeants de la Mutuelle Familiale, d'Apivia-Macif-Mutuelle, de la Mutuelle Nationale Territoriale, d'Intériale, d'Aubéane, de la Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales et autres grandes et petites mutuelles, rejointes par Solidarité —mutualité socialiste— et la Mutualité chrétienne, belges, s'engagent en cette grande cause montre s'il en était besoin l'utilité sociale et même d'intérêt général du Mutualisme, comme expression solidaire et démocratique indispensable face à un monde plongé par les intérêts court-termistes dans « *les eaux glacées du calcul égoïstes* » pour reprendre la belle formule de Marx.

Cet engagement témoigne de l'importance de développer une Économie sociale et solidaire de transformation et d'émancipation. ■

## > Carnets de campagne



L'émission **Carnets de Campagne**, de France-Inter, est le rendez-vous des solutions d'avenir à toutes les questions de vie, de consommation, de formation, de santé, de production, de culture ou d'habitat.

> [Présentation : Dorothee Barba](#) > [site web : franceinter.fr](#)

Du lundi au vendredi, de 12h30 à 12h45.

## > L'âge de faire



**L'âge de faire** est un mensuel national indépendant, édité par une entreprise coopérative (SCOP).

Chaque mois, il relaie les initiatives visant une réappropriation citoyenne de l'économie, la création de lien social, un mode de vie plus écologique.

*L'âge de faire* refuse la publicité.

> [vous abonner à notre site web](#)

## > Miroir Social



**Miroir Social** est un média double face :

- participatif pour permettre à l'ensemble des membres de [publier gratuitement](#), avec validation préalable
- journalistique pour développer des [contenus complémentaires](#) sur abonnement

Sur les 14 000 membres du média : - 42 % représentent le personnel - 35 % représentent les directions - 23 % représentent

des intervenants externes.

▪ [Les services](#) : - [Publiez gratuitement sur le média](#) - [Nos productions journalistiques sur abonnement](#) - [Parrainez nos rencontres](#) - [Accompagnement éditorial](#) - [Communiquez sur le média](#)

▪ [L'équipe](#) : - Rodolphe HELDERLÉ, Fondateur et responsable éditorial (06 60 97 59 85) - Jacky LESUEUR, Responsable des partenariats (06 24 06 42 91)

> [Accéder à la plateforme](#)

## > Ouvrage collectif

### Transition et alternatives économiques

(Recherches sur l'économie sociale et solidaire et le développement durable)

Sous la direction d'Eric DACHEUX



Quels sont les liens entre économie sociale et solidaire (ESS) et développement durable (DD) ?

Cet ouvrage revient d'une manière critique sur la définition de ces notions et étudie, sur le terrain, les liens entre pratiques durables et initiatives solidaires, en s'attachant à répondre à trois questions.

La première a trait au futur désiré : quel est le type de transition pour laquelle œuvrent les acteurs de l'ESS et du DD ? S'agit-il d'aller vers un capitalisme vert ou au contraire vers une société post-capitaliste ? La seconde concerne la dimension démocratique des processus en cours : face à l'urgence écologique, faut-il une approche descendante indiquant à chacun son rôle ou, au contraire, une démarche ascendante de construction de l'intelligence collective ? La troisième renvoie à la place de la recherche scientifique auprès des acteurs : comment conjuguer rigueur scientifique et aide concrète à l'action des acteurs de terrain ?

Neuf auteurs venant de diverses disciplines et s'appuyant sur des théories distinctes (éco-féminisme, délibéralisme, communs, etc.) tâchent d'y répondre, et apportent un éclairage original sur les actions de citoyens destinées à rendre le monde meilleur.

## > 23<sup>èmes</sup> Rencontres du RIUESS

# RIUESS

Le Réseau Inter-Universitaire de l'ESS (RIUESS) tiendra ses 23<sup>èmes</sup> Rencontres à Metz, du 22 au 24 mai 2024, sur le thème: **L'ESS hors la loi : Quels projets politiques pour l'Économie sociale et solidaire ?**

Créé début 2000 et structuré en association depuis 2015, le Réseau Inter-Universitaire de l'ESS ([www.riuess.org](http://www.riuess.org)) rassemble aujourd'hui une centaine de chercheur.e.s et enseignant.e, chercheur.e.s francophones rattachés à plus de cinquante universités et dix chaires en ESS en France. Il accompagne les coopérations intellectuelles entre chercheurs et enseignants-chercheurs travaillant sur l'ESS, le renforcement des liens entre recherche et structures de l'ESS et la mise en place de formations universitaires en ESS, de la licence au doctorat.

Les Rencontres du réseau sont devenues au fil du temps un moment incontournable pour l'ESS en France. Après les succès de l'édition de Bordeaux et de celle d'Avignon, avec plus de 300 participant.e.s, les 23<sup>e</sup> Rencontres conduiront à s'interroger sur le rôle politique de l'ESS pour faire face aux défis climatiques, sociaux et économiques.

Dix ans après la loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014, les XXIII<sup>e</sup> Rencontres du RIUESS 2024 proposent, dans ce contexte d'anniversaire, d'en faire le bilan et de réfléchir au projet de société que pourrait porter l'ESS à l'heure des crises systémiques.

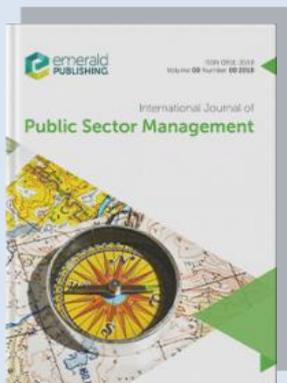
L'Institut français du Monde associatif a décidé de s'associer à ces rencontres.

> Un appel à communication est disponible sur le site du réseau : <http://riuess.org/riuess2/wp-content/uploads/2023/10/AAC-23e-Rencontres-RIUESS-Metz-22-24-mai-2024.pdf>

## > Appel à communications

### • **Gouvernance et imputabilité (Gouvernabilité) des valeurs multiples des corporations municipales**

(Appel à communications pour [la Revue Internationale de Gestion du Secteur Public](#))



Des sociétés municipales (MC) ont été créées dans différentes parties du monde pour fournir des services publics locaux (tels que les infrastructures, les services publics, l'éducation, les soins de santé, les services culturels et sociaux) sous l'influence des doctrines du nouveau management public (NMP) et des doctrines néolibérales associées. idéologies (Thynne, 1994 ; Grossi et Reichard, 2008). Leur nature organisationnelle hybride implique que leur gouvernance est imprégnée d'une multiplicité de valeurs. Sujets intéressants, mais ne se limitant pas aux questions suivantes :

- Comment pouvons-nous conceptualiser, évaluer et mesurer les multiples valeurs et performances des MC ?
- Comment des valeurs multiples façonnent-elles les pratiques de gouvernance et de responsabilisation, et inversement, dans les pays membres ?
- Comment les pratiques de gouvernance et de responsabilisation visent-elles à faire face à la multiplicité des valeurs dans les pays membres ?
- Comment les gouvernements peuvent-ils garantir que les valeurs sociétales et publiques ainsi que la création de valeur soient protégées ?
- Comment les acteurs de l'entreprise (c'est-à-dire les membres du conseil d'administration, les auditeurs, les contrôleurs, les responsables de la RSE, etc.) travaillent-ils pour créer des pratiques de gouvernance et de responsabilité dans les pays membres ? Comment est-il possible de protéger les valeurs publiques dans un contexte où les valeurs et les acteurs sont multiples ?
- Comment les citoyens et autres parties prenantes peuvent-ils être impliqués pour créer des pratiques de gouvernance participative et de responsabilisation dans les pays membres ?
- Quels sont les effets de l'hybridité des MC sur la création de valeur et les formes de pratiques comptables et de responsabilisation ?

> Date limite de soumission des manuscrits : 31/05/2024 > Plus d'infos : [ICI](#)

# CIRIEC-France

Le CIRIEC est une organisation internationale non gouvernementale,  
issue de la revue *Les Annales de la régie directe*  
créée par le professeur Edgard MILHAUD, il y a plus d'un siècle.

Son objet est la recherche et l'information sur l'économie collective d'intérêt général :  
économie publique et économie sociale et solidaire.

Ses travaux se réalisent  
à travers des réseaux nationaux et internationaux de chercheurs, publications, colloques, congrès mondiaux...  
Ils contribuent à l'illustration, mais aussi à la promotion des entreprises et organisations  
qui partagent des valeurs de service de l'intérêt collectif, de non lucrativité et de démocratie économique.

Le CIRIEC est constitué de sections nationales.  
La section française est une association sans but lucratif composée d'adhérents, personnes physiques et morales.  
Parmi ces dernières : entreprises publiques, organisations et entreprises de l'économie sociale et solidaire,  
organismes à gestion paritaire et syndicats.

Les ressources de l'association sont essentiellement constituées des cotisations de ses membres.  
Les fonctions de ses responsables et animateurs sont bénévoles.

Le CIRIEC-France est présidé par Alain ARNAUD.

## CIRIEC-France

7 passage Tenaille – F – 75014 Paris

Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : [administration@ciriec-france.org](mailto:administration@ciriec-france.org)

[www.ciriec-france.org](http://www.ciriec-france.org)



## INFORMATIONS-ADHESIONS

[administration@ciriec-france.org](mailto:administration@ciriec-france.org)

...

# *la Lettre du CIRIEC-France*

Directeur légal de la publication : Alain ARNAUD - Directeur de la rédaction : Marcel CABALLERO



Si vous souhaitez  
contribuer à la *Lettre du CIRIEC-France*



[marcel.caballero@club-internet.fr](mailto:marcel.caballero@club-internet.fr)

